

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 24 MAI 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	17

Date de convocation	18/05/2022
Date d'affichage	18/05/2022

DL22012	OBJET : DM n°1-2022
----------------	----------------------------

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-quatre mai, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Julien PLANTIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, Mme Pascale VENTURINI, Mme Sylvette FAYET, M. Pierre LUCCHINI, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Jean-Jacques GRANAT, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ,

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Alain DALMAS, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Jack DENTEL, M. Frédéric BEAUME, M. Richard FLANDIN, Mme Claude de GIRARDI, M. Frédéric PASTOR, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS,

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Patrick DE GONZAGA à Pascale VENTURINI

David-Alexandre ROUX à Julien PLANTIER

Antoine MARCOS à Jean-Christophe GREGOIRE

Katy GUYOT à Didier LEBOIS

Secrétaire de séance : Julien PLANTIER

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

VU les articles L 5211-1, L 5211-2, R2311-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal d'installation du Syndicat en date du 29 octobre 2020,

VU l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération DL22009 relative à l'adoption du budget primitif 2022,

VU l'avis du Bureau en date du 17 mai 2022,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'adopter la décision modificative n°1-2022, concernant la section investissement du Syndicat Mixte de Réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud qui s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section Investissement				
Chapitre 041 / Article 2031- Frais d'Etudes		30 000,00		
Chapitre 20 / Article 2031- Frais d'Etudes	30 000,00			
Chapitre 041 / Article 2313- Constructions				7 500,00
Chapitre 041 / Article 2318- Autres immobilisations en cours				22 500,00
Chapitre 23 / Article 2313- Frais d'Etudes			7 500,00	
Chapitre 23 / Article 2318- Autres immobilisations en cours			22 500,00	
Total Section Investissement	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00

ARTICLE 2 : Que le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire**

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 17 + 4 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220524-DL22012-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard

Richard TIBERINO
Richard TIBERINO